

Rapport de minorité N° 262
Financement pour les études de mise en place des conditions techniques,
juridiques et financières du projet de régionalisation de l'épuration

Révision de l'Ordonnance sur la Protection des Eaux (traitement des micropolluants)

Demande de crédit d'études de CHF 120'000.- HT

Nyon, le 24 août 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 17 mai à 18h30 dans la salle des Maquettes, en présence de Mesdames Schwerzmann Danièle et Mausner Leger Valérie (Présidente et rapportrice) et de Messieurs Dutruy Gustave, Hanhart Jacques, Tripet Olivier, Tschuy Fred, Weaver Mark, Willy Bernhard, puis une seconde fois le 13 juin à la même heure dans la Ferme du Manoir, Monsieur Hanhart étant excusé. Une troisième séance a eu lieu le 16 août en présence de Mesdames Schwerzmann, Mausner (Présidente), Messieurs Willi Bernhard, et votre serviteur. Messieurs F. Tschuy et M. Weaver étaient excusés. Absent à l'assermentation du 20 juin, le commissaire Tripet n'a malheureusement pas pu siéger lors de la séance du 16 août. À l'heure de la rédaction du présent document, son statut ne lui permet pas d'apposer sa signature sur le rapport de majorité ni sur le rapport de minorité.

La Municipalité - Madame Güner Sengul, adjointe du chef de service Travaux, Monsieur Olivier Mayor, Municipal et Monsieur François Menthonnex, chef du service Travaux assistent à la première partie de la séance n°1 présentent brièvement le préavis et fournissent des informations complémentaires à celles du préavis. La Commission les remercie chaleureusement pour leurs réponses aux nombreuses questions soulevées par les commissaires tout en regrettant que les plans en A4 ou A3 ne leur aient pas été fournis.

Madame Roxane Faraut-Linarès a participé au début de la 3^{ème} séance. Nous la remercions pour ses compléments d'information.

Préambule

La mise aux normes des STEP pour le traitement des micropolluants est devenue une nécessité avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2016 de l'Ordonnance fédérale sur la Protection des Eaux révisée.

Dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les micropolluants, la Direction générale de l'environnement (DGE) de l'Etat de Vaud, en partenariat avec 30 communes, a mené depuis 2012 une réflexion concernant le processus de régionalisation de l'épuration en 3 phases. La dernière phase concerne l'étude technique comparative de un ou deux sites, ce qui a permis de mettre en évidence le site de Lavasson à Gland pour une STEP régionale unique.

Sur le territoire suisse, des communes ont déjà mis en œuvre des STEP aux normes compatibles « micropolluants » avec la technique dite du charbon actif ou d'ozonation.

Situation actuelle

La STEP de l'Asse prévue pour 50'000 équivalents-habitants (EH) est entrée en fonction en 1993. Elle fonctionne aujourd'hui avec un taux de charge de 50% soit 25000 EH, alors que l'idéal serait 80%.

Cette situation s'explique par le fait, qu'il y a 25 ans, la planification incluait le raccordement de Gingins-Chéserey, Prangins et Crassier. Or, ces communes initialement prévues dans le dispositif ont finalement choisi de créer leur propre STEP.

S'agissant du taux de charge, celui-ci pourrait être amélioré naturellement par l'augmentation de la population Nyonnaise et le raccordement de Gingins-Chéserey¹.

Toutefois la Municipalité ne peut garantir que les 80% seront atteints d'ici à 2025, année prévue pour le premier coup de pioche d'une éventuelle station centralisée au Lavasson.

Quel que soit le scénario futur, la durée de vie de notre STEP sera d'encore au moins 10 ans, vraisemblablement plus, avant son arrêt.

Depuis son démarrage, la Commune a investi chaque année des sommes importantes (environ 350'000/an) pour la couverture des bassins, la désodorisation ou le séchage des boues, la déshydratation par exemple.

Dans l'intervalle, afin de maintenir les installations actuelles en bon état de marche, encore 5 millions d'investissement au moins seront nécessaires.

A son ouverture, la STEP de l'Asse était à la pointe des technologies complexes aux coûts d'exploitations élevés.

Sur le plan technique, le fonctionnement optimal de ce type d'installation est, et restera délicat : il s'agit de rendre pure et propre une matière qui arrive polluée mais avec des caractéristiques qui varient dans le temps, dans la journée, selon la météo et selon les activités en amont.

Remarques sur les scénarios étudiés, le tracé et les risques du projet

Tous les commissaires s'étonnent de l'abandon du scénario du regroupement vers le site de l'Asse. Ils comprennent bien l'économie d'échelle (1 site coûte moins cher que 2) : dans sa globalité, la STEP régionale engendre des frais d'exploitation inférieurs à la variante deux STEP.

Selon la Municipalité l'investissement pour la mise au norme de la STEP de l'Asse coûterait environ 35 millions de francs y.c la rénovation des conduites de refoulement à l'Asse. Montant à comparer avec les quelques 100 millions pour la STEP de Lavasson (+/- 30%) qui comprennent l'ensemble des travaux, c'est-à-dire les raccordements, les stations de relevage et le futur bâtiment de la STEP avec les traitements.

Notons que ces chiffres sont purement estimatifs et ne reposent sur aucune étude! Comment peut-on parler de 35 millions quand la STEP actuelle y compris la station de pompage à Rive et les conduites ont coûté 50 millions!.

Les ressources de l'ingénierie ne sont-elles pas capables de transformer cette installation ? En plus tous les documents originaux existent et la STEP a été constamment l'objet d'un haut niveau de maintenance ?

¹A l'heure actuelle, Gingins-Chéserey, pour des motifs de capacité, débordent souvent dans l'Asse. Les autorités cantonales, conscientes de la situation, encouragent ces communes à remédier à la situation. Du fait de leur faible population, Chéserey, Gingins et Prangins pourraient échapper à la contrainte cantonale sur les micropolluants mais devront tout de même adapter la capacité et/ou les procédés techniques de leurs STEP respectives AVANT le raccordement à la STEP régionale.

Concernant le fonctionnement Il faut relever que la différence d'altitude entre le bord du lac et la STEP est de 50m à Gland contre 100m à Nyon. Par contre 5,8km de conduite en bord de la Rte Suisse nécessitent aussi de l'énergie et la topographie du terrain (montée de Prangins, passage de la Promenthouse, montée à la STEP de Lavasson) ne se fera pas sans une grande dépense énergétique, contrairement à ce qui est dit dans le préavis.

A l'heure des économies d'énergie, tous les commissaires se sont interrogés sur le bilan énergétique de l'ensemble de deux facteurs qui vont en sens opposés.

L'argument selon lequel les travaux se feraient en même temps que la requalification de la RC1 entre Nyon et Perroy n'est pas convaincant car la première partie entre Mies et Founex n'est pas encore sur le papier. Le Conseil intercommunal vient de voter le crédit d'étude.

Le site du Lavasson est actuellement en zone agricole, avec la LAT il faudra remplacer les m2 occupés par la nouvelle STEP en changeant une zone à bâtir en zone agricole.

Convention intercommunale signée

Le document fourni montre bien que seule la Ville de Nyon doit passer le projet devant le Conseil communal ! En effet toutes les autres communes sont membres d'une association ou le crédit ne dépasse pas les compétences municipales et par conséquent n'ont pas besoin de valider ce choix.

Concernant le solde de l'amortissement de notre STEP et son démantèlement il est certain que ces coûts resteront à la charge de notre Commune.

Pour info, au 31.12.2015, il reste encore CHF 21'000'000.- à amortir.

Objectifs de l'étude lié au crédit demandé

Il nous a été confirmé que l'étude portait exclusivement sur la variante d'une STEP à Gland et qu'en aucun cas il ne serait étudié la conservation de la STEP de l'Asse.

La solution de traitement par chlorure ferrique validée en son temps pour la STEP actuelle était la meilleure lors de son étude. Technique d'avant-garde, elle s'est révélée inadaptée par la suite conduisant à l'abandon du séchage des boues. Concernant la nécessité de réaliser le traitement des micropolluants tout le monde est bien d'accord, mais on peut estimer que de nouvelles techniques apparaîtront dans un futur proche, évitons pour cela de se jeter sur la première solution venue pour vouloir une fois de plus être à la pointe, quitte à se tromper!

Gouvernance

Le préavis n'indique pas quel type de gouvernance dirigera les opérations. Sera-ce une société anonyme, une association intercommunale ou autre? Avec tous les risques inhérents à ce type de gouvernance développée essentiellement pour contourner les Conseils communaux.

Conclusion

L'élimination des micropolluants est une nécessité pour notre santé et pour celle des milieux naturels.

Le choix d'un seul site possible sans considérer l'alternative STEP de Nyon n'est pas admissible.

En acceptant ce préavis, la Commune s'engage dans un processus qui **ne pourra plus être arrêté**.

Ainsi, la minorité de la Commission recommande de ne pas soutenir ce crédit d'étude.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 262 concernant un crédit pour l'étude de réalisation d'une station d'épuration unique de 110'000 équivalents-habitants pour 30 communes (régionalisation de l'épuration) - Révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux (traitement des micropolluants),

oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De ne pas accorder à la Municipalité un montant de CHF 120'000.- HT à titre de participation de la Ville de Nyon à l'étude de réalisation d'une station d'épuration unique traitant 110'000 équivalents-habitants pour 30 communes (régionalisation de l'épuration).

La Commission :

Dutry Gustave,
Hanhart Jacques, rapporteur de minorité
Weaver Mark